



Montréal, 19 mars 2026

Madame Alexandra Espin-Espinoza  
Directrice-générale  
Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage  
360, rue Principale  
Saint-Patrice-de-Beaurivage QC, G0S 3C0

**Objet : Opposition à la démolition de la maison située au 3608, chemin Craig**

Madame,

Par la présente, la Fédération Histoire Québec s'oppose formellement à la démolition de la propriété située au 3608, chemin Craig à Saint-Patrice-de-Beaurivage. Cette opposition se fait en soutien à notre organisme membre le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM).

La propriété a été évaluée dans l'inventaire du patrimoine de la MRC de Lotbinière (fiche n° 2021\_33025\_CRAI\_3608\_02) et bénéficie d'une cote supérieure, indiquant son intérêt patrimonial reconnu au niveau régional. Elle figure également au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, reconnaissance officielle par le ministère de la Culture et des Communications. Construite probablement entre 1840 et 1920, la maison est un exemple significatif du cottage vernaculaire américain. Elle a conservé de nombreux éléments d'origine : revêtement en bardeau de bois, chambranles et planches cornières, lucarne munie d'une fenêtre ancienne à grands carreaux encadrée de baies latérales, boiseries, fenêtres à petits et grands carreaux et porte en bois surmontée d'une imposte. Seuls le revêtement de la toiture et les marquises sont des éléments plus récents. Toutes ces composantes rehaussent le cachet ancien de la maison et témoignent de son authenticité architecturale et historique. Lorsqu'on lit l'article 1 de la Loi sur le patrimoine culturel, on constate que le législateur invite explicitement à préserver et à protéger le patrimoine du Québec, ce qui inclut les bâtiments et éléments architecturaux d'intérêt historique. La démolition de la maison située au 3608, chemin Craig, serait donc contradictoire avec l'esprit de la loi, car elle entraînerait la perte d'un bien reconnu pour son authenticité, son style et sa valeur historique.

La maison constitue un élément important du tissu patrimonial de Saint-Patrice-de-Beaurivage. Sa destruction entraînerait la perte irréversible d'un témoin tangible de l'histoire locale, perte qui ne pourrait être compensée par des reproductions ou des reconstructions modernes. La FHQ rappelle que la conservation des bâtiments patrimoniaux est non seulement une responsabilité collective envers l'histoire et la mémoire de nos communautés, mais aussi un levier de vitalité pour l'identité et le rayonnement culturel de la municipalité.

La Fédération Histoire Québec invite donc la municipalité à reconsidérer toute décision de démolition et à explorer les mesures de conservation qui permettraient de protéger et de mettre en valeur cette propriété. Des solutions alternatives, telles que la restauration, l'intégration dans un projet de développement respectueux ou la vente à des propriétaires sensibles au patrimoine, pourraient permettre de concilier développement et préservation.

Nous restons disponibles pour collaborer et partager notre expertise afin d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine important pour la communauté.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Clément Locat  
Président du Comité du patrimoine  
Fédération Histoire Québec



J.-Louis Vallée  
Président du conseil d'administration  
Fédération Histoire Québec

*La Fédération Histoire Québec (FHQ) est un organisme de regroupement comptant plus de 400 membres affiliés, qui s'intéressent à l'histoire et au patrimoine du Québec. Elle intervient généralement à la demande de l'un de ses membres, afin de promouvoir, protéger et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et architectural des communautés. À ce titre, nous suivons de près les initiatives susceptibles d'affecter des bâtiments ou sites patrimoniaux, afin de contribuer à leur conservation et à leur reconnaissance.*